



CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026
PROJET DE DÉLIBÉRATION

Objet : Convention de servitude pour le passage d'un câble réseau Enedis au 39 rue Montgolfier
87200 Saint-Junien

RAPPORT

Exposé des motifs

Dans le cadre de création d'un crématorium et de son raccordement au réseau électrique de distribution publique, Enedis souhaite établir à demeure l'implantation d'une canalisation souterraine.

Considérant la parcelle concernée comme étant la propriété de la ville de Saint-Junien.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de servitude pour le passage d'une canalisation en terrain privé.

DECISION

Le conseil municipal, après délibération,

- AUTORISE le Maire à signer la convention de servitude pour le passage d'un câble réseau Enedis en terrain privé sur la commune de Saint-Junien dont les clauses sont ci-après résumées :

- Parcelle support de la servitude : cadastrée section CY numéro 440 située Les Loges à Saint-Junien propriété de la Commune de Saint-Junien.
- Servitude de passage d'une canalisation souterraine sur une longueur de 3 mètres linéaires environ, dans ladite parcelle CY440.
- Aucune compensation forfaitaire ne sera versée.

- AUTORISE le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre Le maire et le secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Hervé Beaudet

Le Secrétaire,